

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Quarante-septième session du Comité permanent  
Santiago (Chili), 1 – 2 novembre 2002

Questions stratégiques et administratives

Finances et administration

PAYEMENT DES CONTRIBUTIONS PAR LES PARTIES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat; il inclut les annexes suivantes:
  - Annexe 1: Etat des contributions au fonds d'affectation spéciale au 30 septembre 2002;
  - Annexe 2: Contributions reçues en 2002 pour chaque mois (cumulatives); et
  - Annexe 3: Répartition annuelle des contributions impayées au 30 septembre 2002.
2. L'Annexe 1 indique l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale au 30 septembre 2002. Les contributions versées totalisaient alors CHF 6.236.126,57 dont CHF 307.128,03 pour 2001 et les années antérieures.
3. L'Annexe 2 indique les paiements cumulatifs au fonds d'affectation spéciale chaque mois en 2002. Les fonds reçus pour l'année en cours sont indiqués séparément de ceux pour les années antérieures et les années à venir. Au 30 septembre 2002, le total des paiements reçus pour 2002 représentait 84% des contributions dues pour 2002.
4. L'Annexe 3 fournit des informations sur les arriérés de contributions au fonds d'affectation spéciale CITES pour 2001 et les années antérieures. Le total des contributions impayées au 30 septembre 2002 était de CHF 663.414,16 dont CHF 173.620,92 pour 2001, CHF 148.904,16 pour 2000 et CHF 340.889,08 pour 1999 et les années antérieures.
5. Donnant suite à une recommandation faite par le Comité permanent à sa 46<sup>e</sup> session, le Secrétariat a demandé aux Parties ayant des arriérés de contributions pour les années 1992-2001 de les régler. Le Secrétariat leur a instamment demandé de s'engager vis-à-vis d'un plan d'action à cet effet et de lui communiquer ce plan le 30 avril 2002 au plus tard. Le Secrétariat a demandé aux Parties concernées de s'engager à régler leurs arriérés le 31 août 2002 au plus tard ou de lui fournir un motif justifiant de façon satisfaisante le non respect de cette date limite. Il a informé les Parties que le Comité permanent attendait d'elles qu'elles respectent le délai imparti et que le Comité envisagerait les mesures appropriées concernant les Parties qui ne feraient pas de progrès adéquats sans réelle justification. Une copie de ce courrier a été adressée aux missions permanentes des Parties concernées. En outre, le Secrétaire général a rencontré les représentants de l'Iran et du Brésil, dont les arriérés sont particulièrement élevés, et leur a demandé de faire le maximum pour que leurs contributions impayées soient réglées.

6. En réaction à cette demande, les Parties suivantes ont réglé la totalité de leurs arriérés: Azerbaïdjan, Bénin, Erythrée, Fédération de Russie, Ghana, Italie, Jamaïque, Mexique, Moldova, Myanmar, Pakistan, Tunisie, Vanuatu et Zimbabwe. Six Parties ont procédé à des paiements partiels: Bélarus, Brésil, Iran, Libéria, Nicaragua et Uruguay. Cinquante-huit Parties, soit 37% des Parties à la CITES, ont encore des arriérés dans leurs contributions pour 1992 à 2001. Les Seychelles et le Burundi ont informé le Secrétariat qu'en raison respectivement de restrictions au change et d'une crise politique et financière, ils n'étaient pas en mesure de régler leurs arriérés. La République-Unie de Tanzanie a envoyé un chèque pour ses contributions à la Chase Manhattan Bank à New York. Le Secrétariat a demandé à l'ONUN de vérifier où en était le paiement car ce versement ne figurait pas dans le rapport de l'ONUN sur les contributions reçues. Les autres Parties n'ont pas fourni au Secrétariat d'explications sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas respecté le délai.
7. Le Comité permanent a prié le Secrétariat d'évaluer les ressources nécessaires pour suivre et administrer les contributions individuelles des Parties. Ces coûts sont quantifiés ci-après:

	Temps du personnel par an	Coût annuel
Assistante aux finances	52 jours	CHF 15.600
Chargée de l'administration	26 jours	CHF 15.000
Secrétaire général adjoint	12 jours	CHF10.500
Poste, fax, téléphone		CHF 7500
Coûts totaux		CHF 48.600
Coût moyen annuel par Partie		CHF 315

8. Le Comité permanent a également demandé au Secrétariat d'évaluer les frais d'envoi des documents à une Partie. Ces informations sont présentées ci-après:

	Année de CdP	Année sans CdP
Envoi des notifications	CHF 375	CHF 375
Envoi des propositions et documents pour la CdP	CHF 250	0
Envoi des procès-verbaux de la CdP	0	CHF 60
Envoi d'autres documents	CHF 125	CHF 125
Coût moyen annuel par Partie	CHF 750	CHF 560

9. En plus des dépenses indiquées plus haut, le Secrétariat doit inclure les frais d'envoi de documents aux membres du Comité permanent et des Comités CITES. Les frais d'envoi d'un jeu de documents sont d'environ CHF 65.